

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°39-2022

Crédit Agricole

Mesure salariale complémentaire : les salariés sont enfin entendus !

A l'issue de 5 mois de blocage de négociations nationales, la CFDT Agri-Agro, avec les deux autres organisations syndicales représentatives, a enfin obtenu une mesure salariale complémentaire pour les 72.000 salariés du Crédit Agricole : une augmentation de + 2,9%, avec un plancher de 850€ annuel pour les plus bas salaires, à effet au 1^{er} juillet.

Cette mesure vient s'ajouter à la mesure unilatérale de 1% versée en janvier. Une mesure jugée inacceptable pour la CFDT Agri-Agro qui, dès le mois de février, avait martelé aux dirigeants la nécessité de réduire la pression de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. Une nécessité exprimée aussi à travers différents mouvements sociaux dans quelques caisses régionales du Crédit Agricole. Il était clair que la délégation patronale ne pouvait continuer à être sourde face aux revendications légitimes.

La satisfaction porte surtout sur le plancher de 850€ qui va permettre de garantir ce montant pour les bas salaires, couvrant ainsi plus de la moitié de l'effectif de la branche Crédit Agricole, dont une grande partie des métiers du réseau bancaire.

La CFDT Agri-Agro se félicite de cette belle victoire dans laquelle elle voit la juste reconnaissance de l'engagement des salariés du Crédit Agricole.

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Contacts :

Stéphanie STOLL, Secrétaire nationale : 06.78.70.47.22
Presse : 06.89.04.25.27